

Allures Libres de Gaume

REGLEMENT GENERAL 2018 **approuvé à l' AG des Allures libres du 17 novembre 2017**

Limite d'âge :

1 km : 6 à 12 ans (Enfants nés en 2006,7,8,9,10,11,12 et 2013*)

Rem. : Les enfants nés en 2005 peuvent participer mais n'entrent pas en compte pour le classement en fin de saison.

Les enfants nés en 2013 doivent être accompagnés d'un adulte.

Petite distance : 10 ans (né en 2008, 2007,)

Grande distance sauf semi-marathon : 15 ans (né en 2003, 2002, 2001,...)

Semi-marathon : 18 ans (au moment du semi-marathon),

Marche : aucune mais autorisation parentale pour les mineurs.

Le participant :

s'inscrit librement, de manière volontaire et personnelle et :

- déclare avoir l'âge requis, être en bonne santé et apte à parcourir la distance qu'il choisit
- s'engage à effectuer le parcours qu'il a choisi dans le respect des règles du « code de la route » et à une allure qui correspond à sa condition physique et à son état de santé du moment
- est averti que les parcours peuvent comporter des difficultés diverses résultant de la nature du sol et de son aspect physique, du revêtement des chemins et sentiers,... et s'engage à y accorder une attention constante et à adapter sa progression en fonction des éléments rencontrés
- garde sur une même distance le même dossard toute l'année. Dans le cas de demande et d'attribution d'un second dossard, la nouvelle inscription ne sera pas encodée et le joggeur ne sera pas repris dans le classement
- porte son dossard bien visible à l'avant sur les 50 derniers mètres
- n'est pas couvert par l'assurance de l'organisateur.

Organisation du challenge :

- Le challenge des «Allures libres de Gaume» est constitué de 42 courses à pieds appelées «Allures libres»
- Les classements sont établis après chaque course.
- Le 1er coureur de la petite distance (Appelée 5 km) reçoit 1200 points, le second 1199 pts et ainsi de suite.
- Le 1er coureur de la grande distance (Appelée 10 km) reçoit 1200 points, le second 1199 pts et ainsi de suite.
- Les classements généraux sont établis par distance et par catégorie d'âges.(Celui-ci est calculé en fonction de l'année de naissance)
- Les marcheurs doivent signaler leur départ à un chronométreur sans quoi ils ne seront pas classés.
- Les joggeurs ne peuvent pas être accompagnés de leur(s) chien(s) pendant les courses.

Classements dames 5 et 10 km	Classements hommes 5 et 10 km
12-19 ans (5 km) 15-19 ans (10 km)	12-19 ans (5 km) 15-19 ans (10 km)
Féminine 20 à 34 ans	Séniors 20 à 39 ans
Ainées 1 35 à 44 ans	Vétérans 1 : 40 à 49 ans
Ainées 2 45 à 54 ans	Vétérans 2 : 50 à 59 ans
Ainées 3 55 à 64 ans	Vétérans 3 : 60 à 69 ans *
Ainées 4 65 à 74 ans	Vétérans 4 : 70 à 79 ans
Ainées 5 75 à 84 ans	Vétérans 5 : 80 à 89 ans
	Vétérans 6 : 90 à 99 ans

* Lors de la remise des prix en fin de saison, deux classements seront établis (60 à 64 ans et 65 à 69 ans) pour cette catégorie.

Publication des résultats :

- Les résultats sont publiés après chaque course sur le site officiel de l'AC Dampicourt. (www.acdampicourt.be). Les corrections éventuelles seront mises à jour régulièrement dans le classement général sur le site du club.

***** Ne pas tenir compte des classements sur les autres sites *****

Remise des récompenses : appelée « Dernière cartouche » :

- Celle-ci aura lieu le samedi 18 novembre à Virton
- Chaque coureur ayant participé à quinze courses sur l'ensemble des 42 épreuves du challenge reçoit un tee-shirt lors de la « Dernière cartouche ».
- Les classements individuels en fin de saison sont établis sur
 - un maximum des 15 meilleurs classements de chaque joggeur sur la même distance
 - un minimum de 15 courses
- un coureur sera récompensé sur son meilleur classement (soit en 5 km soit en 10 km). A égalité de place, l'athlète sera récompensé dans l'épreuve où il obtient le plus de points.
- Des coupes, bons d'achats... sont offerts aux trois premiers de chaque catégorie (aux cinq premiers garçons et filles pour la distance de 1 km).

Inscription et prix des boissons :

A l'AG du 17 novembre 2017 le prix

- de l'inscription a été fixé à 4€
- des softs et de la bière normale à 1,70 €
- de l'Orval à 3,40 €
- des autres boissons (Blanche, Rulles, Apéro, ...) est défini par l'organisateur local.

Renseignements complémentaires :

Jean Balon ou Michel Themelin
Table des inscriptions